



Archivage d'anciens documents cadastraux

1 Situation initiale

La réalisation de la „numérisation intégrale“ et de la „mensuration officielle 93“ et l'introduction de la banque de données des biens-fonds „GRUDA“ ont permis de remplacer par des données informatisées les documents des anciennes oeuvres cadastrales, documents qui perdent ainsi leur portée juridique.

Les vieux plans originaux (établis sur carton ou feuilles d'alu) et les registres sont considérés comme faisant partie d'un patrimoine culturel important. Grâce à une conservation fonctionnelle, il est possible de les préserver de la destruction et des détériorations et de les faire passer à la postérité.

Nombre de bureaux d'ingénieurs géomètres ne savent pas comment garder ces documents encombrants et sans valeur juridique. En effet, les archives communales n'offrent que rarement de bonnes conditions de conservation des plans.

2 Recommandation

Les Archives de l'Etat et l'Office du cadastre (OCA) recommandent donc de transmettre à ces mêmes Archives de l'Etat, pour conservation, les documents cadastraux suivants qui ont été remplacés par des données informatisées :

- Plans originaux (établis sur carton ou feuilles d'alu)
- Listes des biens-fonds (conservées dans des livres ou des fiches de registres)

3 Remise des documents

La remise des documents aux Archives de l'Etat se déroule selon le schéma que voici :

- L'OCA enquête annuellement auprès des bureaux d'ingénieurs géomètres pour savoir l'ampleur des documents pouvant être remis aux Archives de l'Etat et informe celui-ci des résultats.
- D'entente avec les Archives de l'Etat, les bureaux d'ingénieurs leur remettent directement les documents.

4 Possibilités de consulter les documents archivés

Les plans et les listes des biens-fonds seront inventoriés aux Archives de l'Etat et pourront alors être consultés - comme tous les autres documents qui y sont conservés - durant les heures d'ouverture de la salle de lecture. Il est conseillé d'annoncer préalablement les consultations prolongées.

Berne, le 18 septembre 1997

Archives de l'Etat de Berne:

Karl F. Wälchli
Archiviste cantonal

Office du cadastre du canton de Berne :

A. Schneeberger
Géomètre cantonal

Bureau d'ingénieurs géomètres (sceau):

Office du cadastre du canton de Berne
Reiterstrasse 11
3011 Berne

Enquête relative à l'archivage d'anciens documents cadastraux aux Archives de l'Etat

Les documents suivants peuvent être transmis aux Archives de l'Etat pour y être archivés :

1 Commune : _____

2 Plans du registre foncier:

Plans sur carton (nombre) : _____

Feuilles d'alu (nombre) : _____

3 Listes des biens-fonds :

Volumes (nombre) : _____

Fiches de registre (nombre) : _____

4 Autres documents se prêtant à l'archivage :

5 Délai possible de remise aux Archives de l'Etat :

Date : _____ **Signature :** _____

A retourner à l'Office du cadastre d'ici au _____. Merci d'avance !